

Dimanche 18 Mars 2018



TROPHEE DES BASTIDES 24ème Edition

Avenue G.Carrère STE LIVRADE (47)



sudgironde cyclisme

Trophée 14h00 (Séniors, Juniors)

Minimes 10h - Cadets 14h15



Intermarché

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU CYCLISME



BOUDON
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
AUTOMATISMES - DOMOTIQUE

ZI Peyremail Sud BP31
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
Tel : 05.53.01.34.84
Fax : 05.53.01.41.91
Email : sarl.boudon@wanadoo.fr

ORGANIGRAMME

PRESIDENT du Vélo Club LIVRA DAIS

Jean-Jacques LASSARRADE

Rue Neuve Prolongée 47110 Ste Livrade Sur Lot

06 76 59 86 20

Responsable sécurité

Michel VALBUZZI

05 53 01 42 78

TRESORIER

Luc CHATENET

Thierry SONSON

06 88 93 22 84

06 34 42 59 76

Responsable Engagement

Nathalie MALBERT

06 15 94 16 47

DIRECTEUR SPORTIF

Alain SONSON

06 87 35 48 44

SERVICE

Jacques LAGOUANERE (motard)

05 53 49 03 60

SPEAKER

Jean-Louis GAUTHIER

PHOTOGRAPHE

Guy DAGOT

Site internet : veloclublivradais.quomodo.

24^{ème} TROPHEE DES BASTIDES

18.03.2018

OFFICIELS

FONCTION	Prénom/ NOM
PRESIDENT DU JURY	Patrick SAINT-MARTIN
JUGE A L'ARRIVEE	Patricia BLANQUEFORT
COMMISSAIRE	Patrick SDRIGOTTI
COMMISSAIRE	Marie-Jo ALIES
COMMISSAIRE MOTO	Béatrice SAINT-MARTIN
COMMISSAIRE MOTO	Patrick DUTERTRE

24^{ème} TROPHÉE DES BASTIDES

18.03.2018
REGLEMENT

Article 1 - Règlement :

Le vélo Club Livradais organise le 18 mars 2018 le 24^{ème} trophée Des Bastides sous la réglementation de la fédération française de cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est classée 1-12.7, c'est-à-dire aux coureurs de la catégorie 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et juniors engagés individuellement ou par équipe.

Article 3 - Distance :

La distance totale est de 121,400 km
100km200 avec un premier passage sur la ligne
21.200 km pour la boucle finale

Article 4 - Collège des commissaires :

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

Article 5 - : Permanence :

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra à l'école Jasmin Avenue Gaston Carrère à partir de 12h30. La licence sera conservée jusqu'à restitution du dossard. La réunion des directeurs sportifs se tiendra à **13h15** à l'école Jasmin.

Article 6- Départ :

Tout coureur engagé doit avant de prendre le départ se soumettre à la signature sur la feuille d'émargement. Le positionnement de chaque voiture, des clubs fortement représentés, sera déterminé par un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 7 – Dépannage :

Deux véhicules neutres, avec mécanicien à bord, assureront le dépannage neutre.

Article 8 – Véhicules suiveurs :

Le véhicule du médecin suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires.

Un véhicule balai suivra les derniers de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 9- Sécurité :

Les coureurs, les suiveurs et les voitures des arbitres devront respecter le code de la route. Toute personne ne respectant pas cette règle sera mise hors course. **Les coureurs emprunteront la moitié de la route.** Le changement de roue sur **crevaillon se fera obligatoirement sur la droite.** Tous les coureurs lâchés du peloton principal, pointés à 10mm de ce dernier, enlèveront leur dossard sur instruction des arbitres ou du camion balai. Ils ne seront plus considérés en course, ne seront plus couverts par aucun dispositif et de ce fait respecteront les règles du code de la route.

Article 8- Prix

La somme de 747 € sera répartie sur 20 coureurs suivant le barème FFC ci-dessous

148€	111€	90€	75€	59€	52€	41€	34€	23€	15€
14€	11€	11€	11€	9€	9€	9€	9€	9€	9€

Meilleur Grimpeur 1^{er} = 90€ 2^{ème} = 70€ 3^{ème} = 30€

Meilleur Sprinteur 1^{er} = 70€ 2^{ème} = 50€ 3^{ème} = 30€

Meilleur Jeune 1^{er} = 45€

Dotation de la course = 1 132€

Article 9 – Classements

Les classements du meilleur sprinteur et du meilleur grimpeur se décomposent sur trois coureurs : 5 points, 3 points et 1 point. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte la place à l'arrivée.

Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
30.10 km	64.40 km	82.70 km	88.50km	105.80 km	112.60 km	118.50km

Meilleur Sprinter :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
43.00km	52.10km	95.80km	100.20km

Article 9 - Protocole

Sont invités au protocole en tenue au maximum 5 minutes après l'arrivée :

- les trois premiers
- le meilleur sprinteur
- le meilleur grimpeur
- le meilleur jeune
- le premier livradais

Article 10 - Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à l'Ecole Jasmin Avenue Gaston Carrère 47110 Ste Livrade Sur Lot.

Article 11 – Général

Les organisateurs se réservent tout droit de changement pour cas de force de dernière minute. La décision sera prise en accord avec le collège des commissaires.

24^{ème} TROPHEE DES BASTIDES

18.03.2018

DIVERS

Coordination : Jean-Jacques LASSARRADE

Tél. : 06 76 59 86 20 – jj.lassarrade@wanadoo.fr

Permanence : Accueil des coureurs à l'Ecole Jasmin Avenue Gaston Carrère à partir de 12h30.

Réunion des directeurs sportifs : **13h15** à l'Ecole Jasmin Avenue Gaston Carrère.

Circuit : FLECHAGE PANNEAUX JAUNE FLUO



Contrôle Anti-dopage : Ecole Jasmin – Avenue Gaston Carrère.

Chaperons : Le vélo Club Livradais mettra à disposition 4 personnes.

Motards : Responsable Mr Chassagnevirol Régis

Poste de secours :

Présents sur la course :

✚ Centre Médical de l'Enclos : 05 53 01 04 90

✚ Ambulance ALLIANCE : 05 53 40 24 24

Appels utiles :

✚ Urgences de Villeneuve Sur Lot : 05 53 72 25 53

✚ Pôle de Santé de Villeneuve Sur Lot : 05 53 40 53 40.



Palmarès complet TROPHEE DES BASTIDES merci Alain Rattat veloquercy

1ère édition à Villeneuve-sur-Lot en 1995-

- 12/03/1995 : Igor PAVLOV (RUS) – Philippe BORDENAVE – Florent BRARD
17/03/1996 : Stéphane AUGÉ – Didier LABOURDETTE – Laurent GUICHARDET
16/03/1997 : Gilles DUBOIS – Tomasz KASZUBA (POL) – Christophe DUPEBE
15/03/1998 : Yannick GABAUD – Didier VIRVALEIX – Daniel GUILLON
21/03/1999 : Stéphane DIEMUNSCH – Eric PHILIP – Antoine PEREIRA
19/03/2000 :
18/03/2001 : Julien SCHICK – Fabien FRAISSIGNES – Serge CANOUE
17/03/2002 : Lionel BRIGNOLI – Jacques BOGDANSKI – Mathieu GENIEZ
16/03/2003 : Fabien REY – Fabien FRAISSIGNES – Eric PASCAL
21/03/2004 : Yann HUGUET – Fabien REY – Guillaume SOULA
20/03/2005 : Tony HUET – Tomasz KASZUBA (POL) – Jakub OBORSKI (POL)
19/03/2006 : Tanel KANGERT (EST) – Nicolas BATAN – Julien BERETEROT
25/03/2007 : Blél KADRI – Grzegorz KWIATKOWSKI (POL) – Gilles CANOUE
16/03/2008 : Lionel BRIGNOLI – Romain NAÏBO – Gaël DESRIAC
22/03/2009 : Jean MESPOULEDE – Carl NAÏBO – Mickaël SZKOLNIK
21/03/2010 : Jean MESPOULEDE – Grzegorz KWIATKOWSKI (POL) – Maxime MARTIN
13/03/2011 : Carl NAÏBO – Grzegorz KWIATKOWSKI (POL) – Alexis GUERIN
18/03/2012 : Fabien PATANCHON – Mickaël LARPE – Yohan SOUBES
17/03/2013 : Julien SCHICK – Fabien FRAISSIGNES – Damien BRANAA
16/03/2014 : Jauffrey BETOUIGT SUIRE – Guillaume DE ALMEIDA – Quentin PACHER
22 /03/2015 : Guillaume DE ALMEIDA - Stéphane POULHIES - Romain CAMPISTROUS
20/03/2016 : Jean MESPOULEDE – Loïc HEBRETHEAU – Yohan SOUBES
18/03/2017 : Bruno AMIRAIL – Stéfan BENNETT – Sébastien PILLON –